

# Sessions non-contingentées

Qualification (dite "de droit commun") MCF et PR

6 février 2023

## *La qualification en 3 slides*

**La qualification est nécessaire** pour postuler en tant que :

- maître.sse de conférences du MESR (qualification MCF ou PR)
- professeur.e des universités du MESR (qualification PR)

*à moins d'être déjà MCF ou PR du MESR (ou sous quelques rares exceptions...).*

**La qualification n'est pas nécessaire** pour postuler en tant que :

- MCF ou PR relevant d'un autre ministère
- chercheur ou ingénieur de recherche d'une EPST (Inria, CNRS...)

# *La qualification en 3 slides*

La qualification est :

- **accordée** *par* une section CNU
- **valable (MCF)** quatre années à compter du 31/12 de l'année de l'inscription sur la liste de qualification (e.g. de février 2023 à décembre 2027)
- **valable (PR)** définitivement

Elle permet de :

- **postuler** sur un poste de n'importe quelle section CNU

Elle garantit :

- les **minima** de compétence sur ces postes (formation, enseignement, recherche...)

## *La qualification en 3 slides*

La qualification **peut être demandée** :

- au titre de plusieurs sections CNU (critères distincts !)
- avec des chevauchements de périodes entre sections
- sans limite de nombre de demandes en cas d'échec

La qualification **ne peut pas être demandée** :

- dans une section N tant qu'une qualification est valide en section N
- si certains prérequis ne sont pas remplis (e.g. diplôme / dispense)

# Chiffres



**N.B. : La qualification n'est pas contingentée**

En 2022, pour la qualification MCF :

- ~ 600 candidatures MCF / ~ 50 candidatures PR (inscrits)
- ~ 500 dossiers MCF / ~ 30 candidatures PR (examinés)
- ~ 60 % qualifiés MCF / ~ 70% qualifiés PR

*Remarque : pour les MCF, à l'année N, ~ 300 qualifiés (et autant les années N-1, -2, -3), pour ~ 100 concours MCF 27 à pourvoir.*

# Chiffres

Causes de non-qualification (MCF) :

- $\frac{1}{4}$  hors section
- Pour les  $\frac{3}{4}$  restants :
  - 60% pour motifs "recherche"
  - 30% pour motifs "enseignement"
  - 10% pour les deux motifs
  - *Parfois par défaut d'information suffisante dans les dossiers !*

*Possibilité d'"appel" (hors-section ; refus 2 ans de suite)*

## *Calendrier (exemple 2023)*

- Ouverture serveur Antares : 20/09/22
- Clôture des inscriptions : 08/11/22
- Désignation des rapporteurs : 08/12/22
- Clôture du dépôt des pièces : 15/12/22 ou 12/01/23
- Fin d'étude de recevabilité (**MESR !**) : 21/01/23
- Traitement des dossiers (CNU 27) : fin 01/23
- Communication des résultats : 28/02/23

# Contenu du dossier (cas "général")



- Curriculum vitae (= rapport d'activité : 5 à 15 pages) présentant les activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et d'autres responsabilités collectives
- Pièce justificative (doctorat ou HDR)
- Rapport de soutenance
- Rapports sur le manuscrit
- Exemplaire des travaux, ouvrages et articles (nombre limité !)
- *[Optionnel] Justificatifs, lettres de recommandation...*

# *Recommandations sur le dossier*

- Rédiger en **français** de façon **claire, synthétique** et **précise**
- Fournir les **éléments factuels** qui permettent de vérifier les informations
- Documenter ce qui **explique** et **valorise** votre parcours
- Mentionner les **périodes de congés / arrêt**
- Faire preuve d'**empathie** avec les rapporteurs (nombre élevé de dossiers !)

*Seul ce qui est dans le dossier est évalué !*

*Ne pas produire d'information approximative... encore moins d'informations fausses !*

# *Que se passe-t-il pour votre dossier ?*



- *Vérification préalable par le MESR (hors de portée du CNU !)*
  - *Conformité administrative des pièces obligatoires*
  - *Traductions*
- *Si le dossier est considéré comme recevable par le MESR*
  - *Transmis à la section CNU*
  - *Expertisé par deux rapporteurs, membres de la section*
  - *Présenté par les rapporteurs lors de la session "qualification"*
  - *Discuté et évalué collégialement par les membres siégeant*
  - *Qualifié ou non qualifié (avec argumentaire) par la section*

# *Du bon traitement de votre dossier*

- *2 rapporteurs par dossier : un expert du domaine ; un "non-expert"*
- *Pas de lien entre le candidat et les rapporteurs (règles de déontologie)*
- *Pas de communication préalable entre les rapporteurs*
- *Pas de communication entre les rapporteurs et le candidat*
- *En général, rapporteurs différents chaque année (si candidatures successives)*
- *Rapporteurs ne sont pas décisionnaires (avis argumenté fourni en session)*
- *Pas de traitement "géographique" des dossiers*
- *Pas "d'effet mémoire"*

## *Que se passe-t-il lors de la session ?*

- 48 membres (50%) du CNU 27 siègent pendant 4 à 5 jours.
- ~ 600 dossiers traités
- Chaque dossier rapporté individuellement
- Deux rapporteurs présentent le dossier, sans consensus préalable
  - Un rapport complet par le rapporteur "expert du domaine"
  - Un rapport complémentaire / contradictoire du second rapporteur
- Jugement collégial, en général par consensus (marginalelement par vote, si pas de consensus)
- Neutralisation des conflits d'intérêt (gérés aussi en amont !)

# Critères importants pour la qualification



Critères importants (avec une attention portée sur les années récentes, et une prise en compte de la dérivée) :

- Adéquation du profil avec la section
  - Certains profils relèvent de la 27 et d'autres sections (26, 61...) : machine learning, image...
  - Certains profils sont pluridisciplinaires (27 + X) : bioinformatique, informatique quantique...
- Qualité des travaux de recherche
- Activités d'enseignement
- Implication dans les tâches administratives et d'intérêt collectif (pour la qualification PR uniquement)

**Il n'y a pas d'algorithme pour décider de la qualification d'un.e candidat.e ! La décision finale dépend d'une évaluation globale de l'ensemble de ces éléments.**

*Il est recommandé aux candidats qui estiment (raisonnablement) relever de plusieurs domaines scientifiques de candidater dans l'ensemble des sections correspondantes (e.g. 26 + 27 ou 27 + 61...).*

# Annexes

# *Ressources utiles*

Site Galaxie (page sur la qualification)

[https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand\\_qualification\\_droit\\_commun.htm](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_qualification_droit_commun.htm)

Page CNU27 sur la qualification

<https://cnu27.univ-lille.fr/qualification.html>

Note (conseils) aux candidat.e.s

<https://cnu27.univ-lille.fr/qualification-note.html>

Compte-rendu de session 2022

<https://cnu27.univ-lille.fr/cr/cnu27-cr-qualif22.pdf>